

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°43-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 15 votants : 14 <u>Date convocation</u> 18/11/2022 <u>Date d'affichage</u> 18/11/2022	<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> ou <u>REPRÉSENTES</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET
Secrétaire de séance : Pierre SOULIE	

OBJET : Subvention Coopérative Scolaire

Afin de pouvoir organiser le goûter de Noël (nappes, gobelets, chocolats, boissons, etc.), Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention, à la Coopérative scolaire de l'école, de 5 euros par élève inscrit à cette période là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- D'ADOPTER l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Coopérative scolaire de l'école, de 5 euros par élève inscrit à cette période là.
- Que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget en cours.
-

Le Secrétaire,

Pierre SOULIE



Le Maire,

Yves CHAPRON